

**ARRETE MUNICIPAL N° 2026\_044**  
**AUTORISANT UN COMMERÇANT A OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de la ville de Monéteau,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de commerce,

VU la demande en date du 25 février 2026 par laquelle M. ALKOC Hasan, gérant du « Café de La Poste » sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur ALKOC Hasan, gérant de l'établissement « Café de la Poste » est autorisé à occuper le domaine public sur l'emprise du trottoir, devant son établissement – 7, rue de Seignelay, à usage de terrasse ouverte. La surface occupée est de 40 m<sup>2</sup>.

**Article 2** : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 30 septembre 2026. Elle est personnelle, incessible.

**Article 3** : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 4** : Le permissionnaire devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

**Article 5** : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

**Article 6** : Mme le Maire, le commandant de la brigade de gendarmerie, la police municipale, et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme le Maire de Monéteau
- M. ALKOC Hasan, Gérant du Café de La Poste
- Police municipale
- Services techniques

Fait à Monéteau, 2 mars 2026



Le Maire  
  
Arminde GUIBLAIN